

Une industrie de défense compétitive, condition et enjeu d'une politique européenne de défense

Par François LUREAU
Président de EuroFLConsult

Dans cet article, nous examinerons de quelle manière l'industrie de défense aux plans national et européen pourra ou non apporter par sa compétitivité et la maîtrise des technologies nécessaires une réponse efficace aux besoins des forces armées, tout en restant une source de progrès technologique créatrice d'emplois de qualité et contribuant fortement à notre balance commerciale. Face à la domination croissante de l'industrie américaine, qui menace clairement le futur de l'industrie européenne, l'autonomie stratégique de l'Europe passera par la mise en place d'une politique affirmée dont les bases sont posées depuis quelques mois déjà grâce aux initiatives prises par la France et l'Allemagne et au soutien de la Commission européenne, notamment dans le cadre du projet de Coopération structurée permanente (CSP) récemment approuvé. Cette politique suppose tout d'abord l'existence d'une véritable volonté politique au niveau européen (ou à tout le moins au niveau d'un noyau d'États membres) qui intègre la notion d'autonomie stratégique et son corollaire, une souveraineté partagée. Il faut également mettre en place une gouvernance efficace reposant, au moins dans un premier temps, sur un nombre restreint d'États membres, rénover les modes de fonctionnement de l'Agence européenne de défense, qui doit rester l'outil principal de coordination des politiques en matière de défense et, enfin, instaurer rapidement le Fonds européen de défense, au niveau proposé de 5 Md par an pour qu'il soit réellement efficace.

L'industrie de défense européenne

L'industrie de défense, pour prendre l'exemple de la France, trouve son origine il y a de nombreux siècles. L'excellent ouvrage de L. Giovachini⁽¹⁾ en identifie une première concrétisation, un arsenal créé à Rouen en 1294. D'abord centrée sur le secteur naval, les armes et les munitions, cette industrie a atteint une dimension considérable au cours de la Première Guerre mondiale, dépassant les 1 600 000 emplois, dans un domaine à 80 % privé. La forme actuelle de cette industrie décrite dans les paragraphes suivants tient, d'une part, au développement considérable du secteur aérospatial civil et militaire et, d'autre part, à la constitution progressive de grands groupes internationaux.

L'objet de cet article est d'examiner comment l'industrie de défense aux plans national et européen pourra ou non

apporter par sa compétitivité et la maîtrise des technologies nécessaires une réponse efficace aux besoins des forces armées, tout en restant une source de progrès technologique créatrice d'emplois de qualité et contribuant fortement à notre balance commerciale.

L'industrie de défense présente la particularité unique d'être un « marché » dont la demande émane d'États, auxquels il revient de déterminer – et de financer – ce qui concourt au niveau d'autonomie stratégique souhaité et, par ailleurs, de permettre à cette industrie de se développer selon les règles de marché habituelles, par la recherche notamment de la croissance la plus profitable possible grâce à un choix judicieux des marchés.

(1) GIOVACHINI L. (2000), « L'Armement français au XX^e siècle », *Les Cahiers de l'Armement*, Éditions Ellipses.

Enfin, ce secteur est étroitement lié à la géopolitique. Nous citerons le désengagement des États-Unis de l'Europe – mais également leur volonté de ne pas laisser l'Europe se structurer –, la puissance économique et technologique de la Chine, les incertitudes pesant sur la politique russe, l'absence de politique de défense en Europe et, dans le domaine industriel, la domination technologique de l'industrie américaine, sans oublier les technologies numériques largement maîtrisées et contrôlées par la Chine et les États-Unis.

Quelques rappels

On trouvera sur Youtube ⁽²⁾ une description amusante et parfaitement exacte de la notion de Base industrielle et technique de défense (BITD), qui peut s'appliquer *mutatis mutandis* à tout pays ayant une BITD, voire à l'Europe (BIT-DE). Quelques caractéristiques importantes : les clients sont des États, les exportations sont soumises à autorisation des États, la recherche et développement joue un rôle très important et est financée essentiellement par les États. En matière de défense, l'autonomie stratégique ⁽³⁾ (voir pp. 67-68 de la *Revue stratégique de défense et de sécurité 2017*, la définition qui lui est donnée en France) est bien évidemment une caractéristique essentielle.

L'autonomie plus ou moins grande de la BITD, sur le plan de la maîtrise des techniques et des approvisionnements, conditionne celle de la défense du pays. Donc, idéalement, un pays devrait disposer d'une BITD autonome (et compétitive). Peu de pays jouissent de ce privilège qui est le fruit de politiques industrielles continues sur plusieurs décennies (dont la mise en œuvre en France incombe à la direction générale de l'Armement (DGA)). Si la France est dans ce cas, c'est là encore grâce aux politiques suivies sans interruption depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et, ensuite, sous l'impulsion du général de Gaulle avec la création de notre force de dissuasion. La Grande-Bretagne est elle aussi largement autonome, tout comme l'est l'Allemagne, mais dans une moindre mesure et avec une volonté moins affirmée au plan politique, tout du moins, à ce jour.

Une question se pose ou va rapidement se poser : est-ce soutenable au plan budgétaire, voire du point de vue du spectre des technologies à maîtriser ? Si la réponse risque d'être négative à plus ou moins long terme, quelles évolutions de la notion de souveraineté consent-on ? Dans quelles conditions ? Et à quels pays ? Plus généralement, peut-il exister en matière de défense une souveraineté européenne (notion qui a disparu récemment du projet de Coopération structurée permanente) partagée (quel sens faut-il donner à ce partage ?). Et si l'Europe à 27 ne paraît pas pertinente pour la défense, sur quel autre noyau s'appuyer ? Et, ce n'est pas une question accessoire, compte tenu de la place de la Grande-Bretagne dans ce domaine. Quelles sont les implications du Brexit, dans ce contexte ?

Ces questions seront abordées ici à travers ma propre expérience et au prisme de la politique française de défense (NB : les vues exposées ici ne sont que des convictions de l'auteur qui n'engagent que lui-même).

Les principales données

Il faut noter qu'à la connaissance de l'auteur, il n'existe pas de données statistiques précises sur l'industrie de défense européenne. Les données utilisées ici proviennent de diverses sources, dont l'Agence européenne de défense (AED) – pour ce qui concerne les budgets de défense –, qui a publié les derniers chiffres ⁽⁴⁾ pour 2014.

En ce qui concerne la France, on retiendra 200 000 emplois directs environ et 4 000 entreprises, dont 6 ayant un chiffre d'affaires défense supérieur à 1 Md. Le chiffre d'affaires total défense est d'environ 15 Mds, dont en moyenne 40 % à l'export.

Au niveau européen, le chiffre d'affaires total est estimé à 96 Md, dont 23 Md au titre des exportations (chiffres cités par la Commission européenne pour l'année 2012). Ces chiffres sont à rapprocher d'un budget total de 190 Md (1,4 % du PIB, un budget en baisse constante depuis 10 ans). La part des dépenses d'investissement est d'environ 35 Md, dont 8,8 pour la R&D. À noter que les dépenses hors Europe s'élevaient à 13 Md en 2013. Cette industrie représente 400 000 emplois directs et 960 000 emplois indirects (source : Commission européenne).

L'Observatoire économique de la défense ⁽⁵⁾ a publié une étude intéressante sur les grandes entreprises de défense européennes. On y lit que les 15 principaux groupes de défense européens représenteraient un chiffre d'affaires moyen de 80 Md€ sur les années 2005-2010, ce qui semble cohérent avec les budgets de défense. À eux seuls, ces groupes emploient environ 200 000 personnes pour les activités de défense proprement dites, et probablement une très large partie des effectifs directs et indirects de ce secteur. Sur les 15 groupes étudiés, seuls 4 (Naval Group, MBDA, KNDS et BaeS) font plus de 90 % de leur chiffre d'affaires dans le secteur défense, alors que 4 autres (Airbus, Rolls-Royce, Safran, TKMS) en réalisent 25 %, ou moins.

En résumé, l'industrie de défense européenne représente un volume de production très conséquent de plus de 100 Md, largement exportateur. Elle est dominée par 5 très grands groupes, dont le chiffre d'affaires dépasse les 10 Md, qui sont très majoritairement centrés sur l'aéronautique et l'espace.

Une comparaison rapide avec les États-Unis

Il n'est pas besoin d'aligner beaucoup de chiffres pour constater que les États-Unis investissent beaucoup plus

(2) <https://youtu.be/UZjKwRmDSVk>

(3) *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale, 2017*, <http://www.defense.gouv.fr/dgris/la-dgris/evenements/revue-strategique-de-defense-et-de-securite-nationale-2017>

(4) <https://www.eda.europa.eu/docs/default-source/documents/eda-defencedata-2014-final>

(5) SAMMETH F. & MOURA S. (2012), « Les grandes entreprises d'armement », ECODEF #62, le bulletin de l'Observatoire économique de la défense, http://www.defense.gouv.fr/content/download/194353/2145688/Ecodef_62.pdf

que l'Europe dans la défense : un budget américain de près de 500 Md€ en 2014, à comparer aux 190 Md€ de l'Europe à 28 (moins de 150 Md€ si l'on retire le Royaume-Uni). Cet écart est encore plus spectaculaire sur la RDT&E, dans laquelle les États-Unis investissent 60 Md€, soit environ 7 fois plus que les Européens (Grande-Bretagne incluse). L'écart d'efficacité est considérable, si l'on considère le nombre des plateformes et des systèmes utilisés de part et d'autre : plus de 30 en production, en Europe, contre une dizaine seulement, aux États-Unis : il y a 4 fois plus de plateformes et de systèmes déjà opérationnels en Europe qu'aux États-Unis⁽⁶⁾...

Toutefois, pour nuancer notre propos, nous précisons que les 4 principales sociétés de défense européennes (BAeS, Airbus, Thales et Leonardo) ont, ensemble, à fin 2016, un carnet de commandes de 187 Md\$ sur un total de 472 Md\$ pour les 9 plus grosses sociétés mondiales, dont 5 américaines, ce qui montre que l'offre des grands groupes européens est toujours attractive et rentable (source : PWC Aerospace and Defense, 2016 year in review and 2017 forecast).

Plus préoccupantes sont la domination sans partage des États-Unis dans le numérique (beaucoup de sociétés européennes font appel à Palantir et à Amazon pour gérer leurs données...) et leur offensive dans l'aéronautique, avec le F-35 (l'avion de combat de 5^{ème} génération) et les drones de tous types, voire la percée de SpaceX dans le spatial.

En résumé, l'industrie de défense américaine non seulement domine très largement le marché mondial, mais elle investit 7 fois plus que l'Europe à 27... Et, pour l'instant, on ne sait pas bien comment qualifier l'industrie chinoise dans ce secteur, sauf pour dire qu'elle progresse à pas de géant, notamment dans le numérique.

La politique européenne de défense

Les principales évolutions concernant l'industrie de défense

Il n'est pas nécessaire de remonter loin dans le temps pour constater l'émergence remarquable en Europe de grands groupes dans le secteur Aerospace & Defense (A&D). On passera ici rapidement en revue les principaux groupes européens en suivant l'ordre décroissant de leurs chiffres d'affaires (les données sont principalement issues du « Calepin » de la DGA pour l'année 2014).

Bae Systems, principal acteur de défense en Europe, résulte principalement de la fusion, en 1999, de British Aerospace et de Marconi Systems. Aujourd'hui, ce groupe affiche un chiffre d'affaires de 19 Md£ et emploie plus de 80 000 personnes.

Airbus (ex-EADS), résultat de la fusion d'Aérospatiale et de MBB : un chiffre d'affaires de 67 Mds et 138 000 personnes employées, dont environ 25 % dans la défense.

À noter, l'échec en 2012 du projet de fusion entre EADS et BAeS, qui aurait pu constituer un groupe capable de rivaliser (en termes de taille) avec les plus grands groupes

de défense américains (typiquement, Boeing). Un échec imputé au refus politique de l'Allemagne, mais qu'en fait de très nombreux acteurs espéraient...

Le groupe italien Leonardo (ex-Finmeccanica), au chiffre d'affaires de 14 Md€ et aux 54 000 employés, qui, en finalisant l'acquisition de GKN Westland en 2004 en Grande-Bretagne, est devenu l'un des principaux acteurs de la défense dans ce pays.

Thales, dont la dernière acquisition majeure, en cours, est celle de Gemalto après celle de Racal, en Grande-Bretagne, en 2000, est lui aussi un acteur majeur dans ce pays, affichant un chiffre d'affaires de 13 Md€ et employant 61 000 personnes.

Safran (dont le CA du secteur défense est certes faible, mais mérite d'être noté), suite à la création récente de la *joint venture* ArianeGroup avec Airbus et l'acquisition en cours de Zodiac Aerospace, va constituer un groupe, dont le CA sera de 23 Md et qui emploiera près de 100 000 personnes.

À une plus petite échelle, il est important de mentionner MBDA, né de la fusion des activités missiles de British Aerospace, d'Aérospatiale, de MBB et de Finmeccanica, qui est le seul acteur réellement européen : son chiffre d'affaires est de 3 Md€ et 10 000 personnes travaillent exclusivement pour la défense.

Enfin, il est intéressant de noter un début de structuration de l'industrie de défense terrestre avec la constitution de KNDS, fruit du rapprochement entre KMW et Nexter, pour un chiffre d'affaires d'environ 2 Md€ et 6 000 salariés.

En conclusion, on retiendra qu'au cours des deux dernières décennies, le secteur aérospatial s'est très largement organisé pour faire face au marché mondial de l'aéronautique civile, entraînant du même coup dans son sillage les activités défense. Par contre, les secteurs à 100 % défense des domaines terrestre et naval sont restés très largement à l'écart de ces mouvements de concentration.

Les instruments européens⁽⁷⁾

Nous ne considérerons ici que les instruments ayant un impact significatif sur l'industrie européenne de défense.

Dans l'ordre d'ancienneté, le premier outil est l'Organisme conjoint de coopération en matière d'armement (OCCAr), qui a été créé en 1995 par la France et l'Allemagne. Cet organisme implanté à Bonn compte un peu plus de 200 personnes et gère ou a géré des programmes d'un montant cumulé de plus de 40 Md. Cet outil a fait ses preuves, mais il gagnerait à avoir davantage d'autonomie grâce à une délégation plus claire et plus large de la part des États membres et à voir accrues les capacités mises à sa disposition par ces mêmes États pour conduire des programmes.

(6) MEMO/13/722 (2013), Commission européenne, « Vers un secteur de la défense et de la sécurité plus compétitif et efficace ».

(7) Pour en avoir une bonne vision, complète et exhaustive, voir DUMOULIN A. et GROS-VERHEYDE N. (2017), La Politique européenne de sécurité et de défense commune, Éditions du Villard.

L'Agence européenne de défense (AED) a été créée dans le cadre du Traité de Lisbonne, en 2004. Organisme de l'UE implanté à Bruxelles, elle dispose d'un budget modeste de 30 M, en légère augmentation et d'un effectif de 130 personnes. Son bilan est relativement modeste, alors qu'elle aurait dû faire émerger des projets communs pour répondre aux besoins des forces armées. Elle n'a réussi à le faire que très partiellement, dans le domaine de la recherche. Quelles sont les raisons de cet échec ? La difficulté ou plutôt l'impossibilité de traiter ces questions à 27 États membres. Mais aussi, plus certainement, l'absence de volonté politique des grands pays (principalement du Royaume-Uni, mais également de la France et de l'Allemagne) de se servir de cet instrument. Le rattachement de l'AED au Service européen pour l'action extérieure (SEAE) plutôt que directement aux ministres de la Défense, d'une part, et l'absence de lien formel avec l'état-major de l'UE, d'autre part, ont contribué à la faible crédibilité de l'Agence. C'est très regrettable, et l'on verra plus loin des suggestions pour en restaurer l'utilité.

La notion de Base industrielle et technologique de la défense européenne (BITD-E) est apparue récemment dans les réflexions de la Commission européenne, notamment à l'occasion de l'adoption du « Paquet Défense » de 2007, qui a été suivi de deux directives (en 2009) portant respectivement sur les marchés publics de défense et sur les transferts intracommunautaires des produits liés à la défense. Une approche très « économie de marché » qui est peu ou pas du tout mise en perspective avec des notions comme celles d'autonomie stratégique et de sécurité des approvisionnements, notamment, qui sont pourtant consubstantielles à l'économie de défense. Sans, bien évidemment, accorder la moindre place à une vague notion de préférence européenne – un concept inexplicable – alors que la préférence nationale continue à tenir le haut du pavé dans tous les pays, sans que cela soit dit, bien entendu ! Pour ce qui concerne le financement de la recherche en matière de défense, qui est le point de départ de l'action de la Commission, on se référera à la fiche mémo de Bruxelles2Pro⁽⁸⁾, plus particulièrement à la communication de la Commission, de juillet 2013, préparée par MM. Antonio Tajani et Michel Barnier et intitulée « Vers un secteur de la défense et de la sécurité plus compétitif et plus efficace ».

Enfin, beaucoup plus récemment, le Conseil européen, notamment dans sa réunion d'octobre 2017, a approuvé la proposition de la Commission d'un programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (EDIDP). Ce plan prévoit, à la suite d'une action préparatoire en matière de recherche financée à hauteur de 50 M, la mise en place d'un Fonds⁽⁹⁾, qui devrait bénéficier d'un budget de 500 M par an pour la recherche et aurait pour objectif de dégager (par la mobilisation de financements nationaux) un budget de 5 Md par an pour le financement de phases post-R&T⁽¹⁰⁾.

La dynamique, évidente, est très intéressante et elle trouvera sa légitimité politique dans la coopération structurée permanente (CSP – PESCO, en anglais) prévue dans le Traité de Lisbonne et relancée par la France et l'Allemagne

fin 2016 (à la condition que ces excellentes intentions ne s'enlisent pas faute d'une gouvernance efficace).

Les perspectives et les enjeux

Dans cette dernière partie, nous nous attacherons à esquisser quelques propositions qui concilient la satisfaction des besoins des forces armées européennes (ou de celles des principaux pays), la maîtrise des technologies clés et la compétitivité internationale des industries de défense européennes. L'objectif, clairement affirmé et assumé, est d'assurer l'autonomie stratégique, et donc la souveraineté européenne pour les pays qui le souhaitent.

La planification

Même si le marché des équipements de défense est très spécifique, il est nécessaire de s'intéresser à la demande et à l'offre qui s'y confrontent. La demande est ce qui résulte, en termes d'équipements, des besoins exprimés par les forces armées. Soyons lucides, même pour des pays qui sont pour la plupart membres de l'OTAN – dont l'outil de planification est très structuré –, la convergence des demandes opérationnelles et des calendriers est pratiquement impossible dès que le nombre de ces pays est supérieur à quatre et, même si, dans ce cas, une volonté politique inébranlable existe, le succès n'est pas garanti. Toutefois, dans le secteur des hélicoptères (avec le Tigre (France, Allemagne et Espagne) et le NH90 (France, Allemagne, Italie, Espagne et Pays-Bas, initialement)) et même dans celui du transport tactique et logistique (avec l'A400M), les matériels proposés répondent aux besoins exprimés, quoique, pour tous, la conduite des programmes laisse à désirer. Dans le domaine des missiles, MBDA a là aussi su réaliser des programmes (Storm Shadow, Meteor) très satisfaisants. Plus récemment, les besoins en matière de ravitaillement en vol ont convergé vers l'A330 d'Airbus en ce qui concerne la France, l'Allemagne, les Pays-bas et la Norvège, et ce, après la Grande-Bretagne, dans le cadre d'un programme différent (PPP).

Une condition nécessaire est la convergence des doctrines opérationnelles. Le cadre de l'OTAN y contribue largement, mais l'expérience conjointe d'opérations extérieures menées en coopération constitue le moyen le plus robuste pour y parvenir.

Sur le plan des processus, l'AED conduit périodiquement une revue conjointe des besoins (*Common Defense Planning*), mais celle-ci est inefficace du fait de l'absence d'une implication réelle des états-majors. Elle est aussi inefficace parce qu'elle n'est pas portée par les autorités politiques.

(8) « La recherche de défense. Une lente maturation », <https://club.bruxelles2.eu/2017/11/la-recherche-de-defense-une-lente-maturation/>

(9) « 3 objectifs : 1) fournir des capacités, 2) doter l'industrie européenne d'une base compétitive, innovante et équilibrée à l'échelle de l'UE, y compris par une coopération transnationale et une participation des PME, et 3) contribuer à un renforcement de la coopération européenne en exploitant les synergies et en mobilisant un soutien de l'UE venant s'ajouter au financement assuré par les États membres ».

(10) PAUQUET W. (2017), « Le plan d'action de la Commission européenne pour la défense », CEIS.

Photo © Eric TSCHAEN/REA



Présentation statique de l'avion de chasse Lockheed Martin F-35 Lightning II sur la base aérienne de la Royal Air Force, à Fairford (Royaume-Uni).

« L'acquisition du F-35 américain par le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas et la Norvège est une illustration des menaces qui pèsent sur ce secteur. »

Nos suggestions : mandater politiquement, *via* les ministres de la Défense, l'AED pour conduire ce processus en imposant une participation active des états-majors ; réduire au maximum le nombre des États membres participants (les futurs membres de la CSP, au maximum) ; fixer des délais courts et mesurer l'efficacité de la démarche au nombre des pays désirant poursuivre *via* un investissement collectif (démonstrateur ou phase de définition) ; par ailleurs, pour tout programme nouveau d'une certaine taille et avant tout lancement, passer par une phase (également conduite par l'AED) d'examen des possibilités de coopération. Un code de conduite imposerait un examen conjoint par les ministres de la Défense concernés avant tout lancement national. Ce processus devrait faire partie de l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD), dont la mise en œuvre a été recommandée par le Conseil européen.

Les programmes clés

À court terme, le premier enjeu est celui du drone MALE (*Medium Altitude Long Endurance*), éventuellement armé. C'est pour l'industrie européenne une occasion unique d'exister dans ce domaine face aux produits américains et israéliens. C'est également un enjeu de souveraineté essentiel, car les *Reapers* américains utilisés par plusieurs pays européens sont, en pratique, sous contrôle américain.

À plus long terme, dans le secteur des avions de combat, l'Europe doit trouver un successeur aux Rafale, Typhoon et autres Gripen, sans oublier le Tornado, le plus ancien. L'acquisition du F-35 américain par le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas et la Norvège est une illustration des menaces qui pèsent sur ce secteur. Une obligation pour l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni est de trouver une solution commune associant Airbus, BAeS et Dassault.

Dans le domaine des missiles, l'enjeu est le développement du futur missile de croisière. La pertinence du modèle MBDA en dépendra.

Dans le domaine terrestre, le futur char lourd est à nouveau remis sur le métier franco-allemand, après une tentative avortée, en 1975 (qui avait par ailleurs donné naissance au Tigre (l'hélicoptère de combat)). La création de KNDS trouverait sa pleine justification dans sa participation importante à ce programme, sachant que d'autres acteurs industriels peuvent aussi y prétendre.

Dans le domaine naval, il n'y a pas de programme nouveau : les frégates sont nombreuses, et toutes différentes. Il revient aux actionnaires des sociétés concernées de trouver les voies et les moyens pour rationaliser ce secteur. Les discussions en cours entre Naval Group et Fincantieri illustrent cette approche.

La coopération structurée permanente (CSP), l'EACD et le Fonds de défense

Le but de cet article n'est pas d'entrer dans le détail des initiatives européennes, mais seulement de nous assurer de la bonne efficacité de celles qui ont un impact sur l'industrie de défense.

Pour l'EACD, nous avons dit, plus haut, la nécessité absolue de faire converger les besoins, ce qui implique une volonté politique sans faille.

Ensuite, l'enjeu est que les financements évoqués plus haut – 5 Md par an, soit environ 15 à 20 % des investissements de défense en Europe – soient des ressources supplémentaires venant s'ajouter aux budgets des États membres, sans effet d'éviction. Par ailleurs, la clé du succès reposera sur la qualité de la gouvernance. Dans ce domaine, l'AED n'a pas été d'une efficacité remarquable, pourtant il serait regrettable de vouloir inventer une autre structure européenne. Il faut donc mettre en place des règles de majorité pour que des décisions efficaces puissent être prises. Il convient également d'éviter le saupoudrage, ce qui veut dire que chaque projet devrait être au minimum de 100 M et même se chiffrer en milliards d'euros pour les plus importants. Enfin, deux sujets essentiels doivent être résolus : le maintien (au moins partiellement) de la propriété intellectuelle dans les entreprises financées et la libre circulation des biens et des personnes entre les partenaires. Même dans le cas d'une société intégrée comme l'est MBDA, et malgré le traité franco-britannique de Lancaster House, les bureaucraties de la sécurité entravent quotidiennement le déroulement normal des projets.

Enfin, la CSP (Coopération structurée permanente) doit d'abord être un outil qui permette à quelques pays d'avancer plus vite, ensemble. Le souci de mettre en avant son caractère « inclusif » ne devrait pas, pour ce qui concerne les enjeux industriels de défense, conduire à la paralysie ou à la dispersion. L'accord signé récemment par 23 États membres, tout en étant une avancée majeure, porte en lui le risque d'un manque de réactivité et *a fortiori* d'audace ! La liste des 15 projets retenus à ce stade manque clairement d'ambition et est un peu victime du besoin de satisfaire le 23 pays signataires. Il appartiendra, une fois de plus, à la France et à l'Allemagne, sans oublier l'Italie et l'Espagne, d'impulser cette structure.

Conclusions

L'industrie de défense européenne, avec ses 100 Md€ de chiffre d'affaires annuel et ses grands groupes, tient une place essentielle dans la satisfaction des besoins des forces armées européennes et dans l'économie européenne, de manière générale, grâce à son solde commercial fortement exportateur.

Son futur et, par voie de conséquence, l'autonomie stratégique de l'Europe passeront par la mise en place d'une politique affirmée, dont les bases ont été posées depuis quelques mois déjà grâce aux initiatives françaises et allemandes et au soutien de la Commission. Des solutions purement nationales ne seraient pas soutenables financièrement.

Quels sont les facteurs clés de succès ?

Tout d'abord, l'existence d'une volonté politique européenne (ou celle d'un noyau d'États membres) qui intègre la notion d'autonomie stratégique et son corollaire, la souveraineté partagée. Cette dernière ne peut se concevoir que dans le cadre de traités liant deux États, sur le modèle du traité franco-britannique de Lancaster House. Autre corollaire, une totale ou une quasi totale liberté de circulation entre les États concernés pour garantir la sécurité des approvisionnements et limiter au maximum le risque politique. Enfin, toujours au plan politique, des règles simples en matière d'exportation sur le modèle des accords dits Debré-Schmidt conclus entre la France et l'Allemagne dans les années 1970.

Ensuite, une gouvernance efficace, ce qui veut probablement dire, au moins dans un premier temps, la participation d'un faible nombre d'États membres. La rénovation de la gouvernance de l'AED, qui reste l'outil principal (mais non unique) pour coordonner les politiques et faire émerger de nouveaux programmes, est également nécessaire.

Enfin, la mise en œuvre rapide et efficace du Fonds européen de défense au niveau proposé de 5 Md€ par an, sans amputation corrélative des budgets nationaux.

Tous les concepts sont aujourd'hui sur la table. La dynamique politique est positive. L'aboutissement concret et opérationnel de ces initiatives est la condition de l'autonomie stratégique de l'Europe, de sa sécurité et du développement économique des industries qui les sous-tendent.

Bibliographie

KEOHANE D. (2017), "EU Defense is not just for diplomats", Judy's Dempsey's Strategic Europe.

BARNIER M. & MOTOC M. (2017), « Pour une défense européenne intégrée », *Le Monde*, <http://www.lemonde.fr/journalectronique/donnees/protege/20170829/html/1288065.html>

FARNAULT N. (2015), « Pour une politique industrielle de défense européenne », *La Tribune*, <http://www.latribune.fr/opinions/tribunes/20150206trib50ef74c6c/pour-une-politique-industrielle-de-defense-europeenne.html>

GUIGOU É. & ROUILLARD G. (2017), « Les industries européennes de défense », Fondation Jean Jaurès, <https://jean-jaures.org/nos-productions/les-industries-europeennes-de-defense>

Fiches techniques sur l'Union européenne de l'industrie de défense, http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuld=FTU_5.9.5.html

SAMMETH F. & MOURA S. (2012), « Les grandes entreprises d'armement », *ECODEF #62 le bulletin de l'observatoire économique de la défense*, http://www.defense.gouv.fr/content/download/194353/2145688/Eco-def_62.pdf

GIOVACHINI L. (2000), « L'Armement français au XX^e siècle », *Les Cahiers de l'Armement*, Éditions Ellipses.

DUMOULIN A. & GROS-VERHEYDE N. (2017), *La Politique européenne de sécurité et de défense commune*, Éditions du Villard.

LUREAU F. (2014), « L'avenir de notre défense passe par l'Europe », *Les Échos, Le Point de vue*.

MEMO/13/722 (2013), Commission européenne, « Vers un secteur de la défense et de la sécurité plus compétitif et efficace ».

PAUQUET W. (2017), « Le plan d'action de la Commission européenne pour la défense », CEIS, <https://youtu.be/UZjKwRmDSVk>

REYDELLET D. (2017), « L'Europe de la Défense : une vision globale... et contrastée », *La Jaune et la Rouge*.

Revue stratégique de défense et de sécurité nationale (2017), <http://www.defense.gouv.fr/dgris/la-dgris/evenements/revue-strategique-de-defense-et-de-securite-nationale-2017>

Defence Data (2017), European Defence Agency, <https://www.eda.europa.eu/docs/default-source/documents/eda-defencedata-2014-final>

La Recherche de défense, « Une lente maturation » (2017), Bruxelles2Pro, <https://club.bruxelles2.eu/2017/11/la-recherche-de-defense-une-lente-maturation/>